

Séance extraordinaire du 10 septembre 2020



2020-09
203

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 10 septembre 2020 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noël Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Aucun avis public de cette séance n'a été donné.

Attendu le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu l'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant:

- Aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos;
- Aux élus d'y participer par tout moyen de communication.

Attendu que la Municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et confirme sa tenue à huis clos. Il demande aux élus d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2020-09
204

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

Attendu qu'aucun avis de convocation n'a été publié;

Attendu que tous les membres du conseil sont présents

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu unanimement que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-09
205**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

**04.01 - Aménagements de gestion durable de l'eau de pluie secteur 11-
Ouest**

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

**2020-09
206**

04.01 - Aménagements de gestion durable de l'eau de pluie secteur 11- Ouest

Attendu que La Guadeloupe est un milieu urbain, situé dans une vallée, au pied d'un contrefort et que le territoire en amont est modifié de forestier à agricole drainé;

Attendu que les changements climatiques entraînent l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations;

Attendu les dommages importants constatés sur le territoire de la municipalité par le fort volume de ruissellement des eaux de pluie, lors de précipitations;

Attendu les études préliminaires réalisées par COBARIC et jointes à la présentes :

- Aménagements de gestion durable des eaux de pluie - La Guadeloupe
- Devis Préliminaire Aménagements GEDP - La Guadeloupe

Attendu que le secteur 11-Ouest génère un important volume de ruissellement vers les installations du centre du village;

Attendu que la municipalité souhaite réduire les volume de ruissellement sur son territoire, recharger la nappe phréatique, diminuer les îlots de chaleur urbains;

Attendu la présente demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source - PDGEP, du MAMH, « Aménagements de gestion durable de l'eau de pluie secteur 11-Ouest » prévoyant :

- L'aménagements de 10 jardins de pluie secteur 11-Ouest
- Une intégration paysagère pour chaque aménagement
- Des coûts totaux de projet de 44 531,55\$

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu :

- D'autoriser la présente demande jointe à la résolution
- De confirmer la participation de la municipalité à payer sa part des coûts du projet, au montant de 22 265,78\$, soit 50%
- D'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à agir au nom de la municipalité dans le présent projet

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2020-09
207**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h30

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.